

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 15 avril 2016

L'an deux mille seize le quinze avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie de VILLEMAIN sous la présidence de M. Bernard VINCENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2016

Date d'affichage du compte rendu : 18 avril 2016

Membres en exercice : 11

Excusés : M. MOULIN Daniel, Mme MARTIN Beverley, M. RICHARD Eric.

Absents :

Pouvoir :

Nombre de votants : 8

PRESENTS: M. VINCENT Bernard, Mme MIGNE Vanessa, M. GAGNERE Yvon, Mme BAUDE Catherine, M. MIGNE Jean-Claude, M. MICHENEAU Emmanuel, M. LAFFOND Samuel, M. MANGOU Jacky.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MIGNE Vanessa

ORDRE DU JOUR :

- Adoption des Procès Verbaux du 25 et 31 mars 2016
- Vote du compte de gestion Association Foncière
- Vote du compte administratif 2015
- Vote du compte de gestion 2015
- Affectation du résultat
- Vote du budget 2016
- Repas du 08 mai

Questions diverses.

O-O-O-O-O-O-O-O-O

Le conseil municipal délibère comme suit :

APPROBATION COMPTE RENDU DU 25 ET 31 MARS 2016

Les membres du Conseil Municipal adoptent les Procès Verbaux du 25 et 31 mars 2016.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSOCIATION FONCIERE

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le compte de gestion de la trésorerie de Sauzé-Vaussais pour l'Association foncière.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Les membres du Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015.

	Résultat à la clôture De l'exercice Précédent : 2014	Résultat de L'exercice : 2015	Résultat de clôture De l'exercice : 2015
Investissement	-16 879.94	-5 846.55	-22 726.49
Fonctionnement	293 274.48	54 774.24	318 048.72
Total	276 394.54	18 927.69	295 322.23

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit d'investissement de 22 726.49 €
- un excédent de fonctionnement de : 318 048.72€

Les membres du conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2015.

VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard VINCENT
Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

AFFECTATION DU RESULTAT

Les membres du Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 le 15 avril 2016, statuent sur l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit d'investissement de 22 726.49 €

- un excédent de fonctionnement de : 318 048.72 €

Le conseil décide d'affecter les résultats comme suit :

- Virement à la section d'investissement au 1068 : 122 726.49 €
- Affectation de l'excédent reporté à la section de fonctionnement : 195 322.23 €

VOTE DU BUDGET 2016

Le budget primitif 2016 s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 349 235.23 € et Recettes : 349 235.23 €

Section d'investissements : Dépenses : 178 726.49 € et Recettes : 178 726.49 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016.

REPAS DU 08 MAI

Les membres du Conseil Municipal décident au menu pour cette année :

Apéritif avec toasts (rosé pamplemousse)

Salade de gésiers

Trou du milieu (eau de vie de poire + glace au citron vert)

Tournedos avec sauce au poivre, haricots verts/champignons/tomates à la provençale

Salade

Fromage

Forêt noire + Clairette de Die

Café, cognac

Le prix du repas est fixé à 20 € par adulte, 10 € pour les enfants de 7 à 12 ans, gratuit pour les enfants de 0 à 6 ans.

Les inscriptions se feront le **vendredi 22 avril 2016** auprès des conseillers municipaux lors de leur passage.

Questions diverses

* **Projet éolien**

La société VOLTALIA est en cours de consultation des propriétaires des terrains.

* **SIVU**

M. VINCENT Bernard expose qu'il a reçu le devis du SIVU pour la réfection de la route de Villemain à Bois Naudouin qui s'élève à 10 551 € pour une longueur de 873 m, les travaux pourraient débuter en mai. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour le devis du SIVU.

* **Réserve incendie Portaudrie**

M. VINCENT Bernard informe le Conseil Municipal que le bornage a été fait le 14 avril 2016.

* **Eglise**

Lors de la réunion du 25 mars 2016, le Conseil Municipal avait donné son accord pour l'achat de fleurs artificielles pour l'église, mais Mme PIGNOUX Elise a informé le Maire le 12 avril 2016 qu'il ne fallait pas tenir compte de sa demande.

M. VINCENT Bernard expose qu'il a fait la proposition à M. MICHELET Jean-Claude de continuer à sonner le glas, ce dernier étant sur place, et demande l'avis au Conseil Municipal. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette proposition.

*** Outillage pour M. GAGNERE Nicolas**

M. VINCENT Bernard expose que Nicolas a fait une liste pour l'acquisition de petits outillages. Un point va être fait avec lui sur ce qui va être acheté en outillage et vêtements.

*** Commission des impôts**

M. VINCENT Bernard expose que suite à la démission de M. DELEBARRE, M. MICHELET Jean-Claude s'est proposé pour le remplacer. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour la candidature de M. MICHELET Jean-Claude.

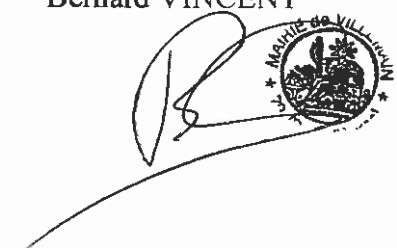
*** Courrier de Mme BARBE**

M. VINCENT Bernard expose que Mme BARBE a adressé un courrier par mail de demande d'emploi. Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas donner suite, la commune ne cherchant pas à recruter.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire clôt les débats à 23H30.

Le Maire,

Bernard VINCENT

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'B. Vincent'. To the right of the signature is the official seal of the commune of Mantre-Bonville. The seal is circular and contains a central emblem with a figure, surrounded by the text 'MANTRE-BONVILLE' and '1871'.